European and Mediterranean Plant Protection Organization Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes

Rapport annuel et recommandations du Conseil pour 2020

1. AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GENERAL

2020 était l'Année internationale de la santé des végétaux (AISV) et nous nous attendions à ce que cette année soit exceptionnelle. Elle a malheureusement évolué d'une manière totalement imprévue. L'OEPP a commencé cette AISV avec beaucoup d'enthousiasme mais celle-ci a été rapidement éclipsée par la pandémie à risque pour la santé humaine. Des concepts très familiers à notre communauté phytosanitaire, notamment la quarantaine, les restrictions de mouvement, l'évaluation de symptômes, le temps d'incubation, les tests, la PCR, les tests sérologiques, nous ont été appliqués. Les déplacements ont été limités et le télétravail est devenu la règle. Par conséquent, à partir de la mi-mars 2020, toutes les réunions de l'OEPP ont été organisées par visioconférence. Bien que l'OEPP ait une certaine expérience des vidéoconférences dans certains contextes, cela a été un grand changement pour nous tous. Grâce aux efforts considérables de nombreux experts de nos pays membres contribuant aux activités de l'OEPP et aux efforts particuliers du personnel du Secrétariat de l'OEPP, la plupart des réunions ont pu avoir lieu et la plupart des activités du programme de travail de l'OEPP pour 2020 ont pu être réalisées.

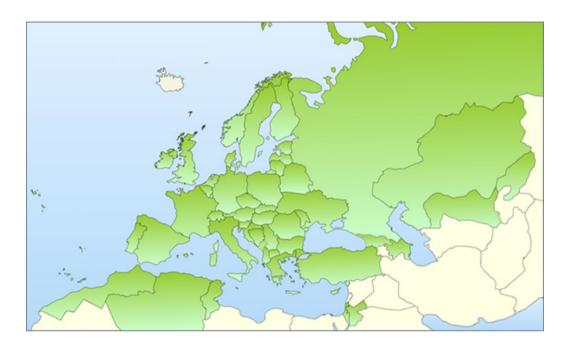
En plus des restrictions de déplacements humains, Beastie a également beaucoup moins voyagé que prévu, bien que Beastie ne soit pas un hôte du virus COVID-19. Néanmoins, Beastie a poursuivi ses efforts de sensibilisation à la santé des végétaux sur les réseaux sociaux et a figuré dans une édition spéciale du jeu de cartes Australian National Priority Plant Pests, aux côtés de la COVID-19, ainsi qu'au cours de formation, de réunions en ligne et de vidéos. Beastie a également reçu un nom scientifique, *Eppotina beastii*, et est désormais présent dans la base de données de l'OEPP (EPPO Global database, https://gd@eppo.int). Tout cela montre que tous nos collègues du domaine phytosanitaire ont poursuivi la sensibilisation à la santé végétale, au sein de l'AISV et au-delà.

De manière générale, l'année 2020 a été une année extraordinaire et imprévisible. Toutes nos expériences de 2020, avec les restrictions de voyage, les réunions par visioconférence, la familiarisation du grand public avec notre terminologie grâce à la COVID-19, pourront être utiles dans les années à venir pour repenser la façon dont l'OEPP accomplit ses activités et la façon dont nous communiquons avec les acteurs de la santé végétale, ainsi que pour atteindre le grand public avec nos messages.

Nico Horn 16 avril 2021

2. CONSTITUTION ET ADHESION

L'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes (OEPP) est une organisation intergouvernementale fondée en 1951 par des représentants de 15 états. La Convention a depuis été amendée, la dernière modification date de 1999. L'OEPP compte donc désormais 52 pays membres, couvrant pratiquement l'ensemble de l'Europe occidentale et orientale et de la région méditerranéenne. Les pays membres en 2018 sont en vert sur la carte ci-dessous.



3. Principaux evenements de 2020

Trente-huit des cinquante-deux pays membres de l'OEPP étaient représentés à la session annuelle du Conseil, qui s'est tenue par visioconférence les 24 et 25 septembre. Les représentants de l'Irlande et de l'Ouzbékistan ont été élus pour siéger au Comité exécutif en remplacement du représentant du Portugal, dont le mandat de quatre ans (3 ans prolongé d'un an) a pris fin, et du représentant de la Lettonie. Le représentant de Jersey a été invité à siéger pour une quatrième année afin d'assurer la continuité. Le Conseil a approuvé les rapports annuels et financiers pour 2019, adopté un certain nombre de normes, noté les progrès réalisés en 2020 et approuvé le budget et le programme de travail pour 2021.

Le Comité exécutif, composé du Président, du Vice-président et des représentants de la Belgique, de la République tchèque, d'Israël, de Jersey, de la Lettonie, de la Moldavie et du Portugal, s'est réuni trois fois par visioconférence en 2020. La réunion principale s'est tenue en mai, une session extraordinaire a eu lieu en juillet afin de préparer le Conseil, et la réunion finale de l'année a eu lieu, comme d'habitude, la veille du Conseil.

La 50ème réunion du Groupe de travail sur les produits phytosanitaires (WPPPP) s'est tenue par visioconférence les 15 et 16 juin. Il y avait 15 participants de 14 pays membres ainsi qu'un représentant de l'European Crop Protection Association (ECPA)¹ et de l'Association mondiale de l'industrie du biocontrôle (IBMA).

¹ Depuis le 1er janvier 2021 ECPA est devenu CropLife Europe (CLE)

La 58ème réunion du Groupe de travail sur l'étude de la réglementation phytosanitaire (WPPR) s'est tenue par visioconférence du 17 au 19 juin. 22 participants issus de 20 pays OEPP, un observateur de la Commission européenne, un observateur de la Commission économique eurasienne, et un observateur invité du service d'inspection en santé animale et végétale du département américain de l'Agriculture (USDA/APHIS) ont assisté à la réunion.

Les conclusions des réunions du Conseil, du Comité exécutif et des Groupes de travail sont présentées ci-dessous sous les rubriques correspondantes de la stratégie OEPP.

4. PANELS ACTIFS EN 2020

4.1 Dans le cadre du Groupe de travail sur les produits phytosanitaires (WP PPP)

Panel sur les normes générales d'évaluation biologique des produits phytosanitaires (Panel sur les normes générales)

Panel pour l'évaluation biologique des herbicides et des régulateurs de croissance (Panel sur les herbicides)

Panel pour l'évaluation biologique des fongicides et des insecticides (Panel sur les fongicides) Panel sur l'harmonisation des données sur les produits phytosanitaires (Panel sur l'harmonisation)

Panel sur la résistance concernant les produits phytosanitaires (Panel sur la résistance)

4.2 Dans le cadre du Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire (WP PR)

Panel sur les affaires phytosanitaires mondiales (Panel sur les affaires phytosanitaires)

Panel sur les mesures phytosanitaires

Panel sur les organismes de quarantaine forestiers (Panel forêt)

Panel sur les mesures phytosanitaires pour la pomme de terre (Panel sur la pomme de terre)

Panel sur les inspections phytosanitaires (Panel sur les inspections)

Panel sur le diagnostic et l'assurance qualité (Panel sur l'assurance qualité)

Panel sur le diagnostic en entomologie (Panel entomologie)

Panel sur le diagnostic en nématologie (Panel nématologie)

Panel sur le diagnostic en bactériologie (Panel bactériologie)

Panel sur le diagnostic en mycologie (Panel mycologie)

Panel sur le diagnostic en virologie et phytoplasmologie (Panel virologie)

Panel sur les plantes exotiques envahissantes

Panel conjoint OEPP/OILB sur les agents de lutte biologique (Panel sur les agents de lutte biologique)

Le calendrier des réunions de l'OEPP en 2020 figure en Annexe 1 du présent rapport.

5. PERSONNEL

Cette section résume brièvement le rôle principal et les responsabilités de chacun au cours de l'année 2020. Quelques changements du personnel de l'OEPP ont eu lieu en 2020. M. Meeussen et Mme Limache qui travaillaient pour l'Unité de coordination de l'UE pour les usages mineurs (MUCF) sont arrivés au terme de leurs contrats et Mme Edler a rejoint l'Unité de coordination au mois d'octobre.

Nico Horn, Directeur général, est responsable devant le Conseil de la direction générale de l'OEPP; il a présidé les deux Groupes de travail et plusieurs Panels, et a dirigé le développement et la mise en œuvre du programme de travail.

Françoise Petter, Directrice adjointe, a dirigé le programme du Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire, y compris les activités sur l'analyse du risque phytosanitaire et le diagnostic, et a présidé le Panel sur les mesures phytosanitaires et les six Panels sur le diagnostic. Elle a également participé à des projets dans le domaine du diagnostic et des mesures phytosanitaires (y compris le suivi suite au transfert de la base de données Qbank à l'OEPP) et a été un soutien au Directeur général dans ses activités.

Ewa Matyjaszczyk, Adjointe scientifique, a dirigé le programme du Groupe de travail sur les produits phytosanitaires et est responsable des Panels sur les produits phytosanitaires.

Anne-Sophie Roy, Responsable de l'information et webmaster, a dirigé les activités sur l'analyse prospective et la Liste d'Alerte de l'OEPP, préparé le Service d'Information mensuel de l'OEPP, maintenu à jour et édité le site internet et les bases de données de l'OEPP, ainsi que les Codes OEPP et le projet de l'OEPP relatif à l'information (fiches informatives).

Andrei Orlinski, Adjoint scientifique, a dirigé les activités relatives aux organismes de quarantaine forestiers et aux agents de lutte biologique et coordonné la communication avec les experts russophones de la région OEPP.

Eliane Madène, Administratrice, est responsable de tous les aspects administratifs et de la comptabilité. Elle a collaboré avec l'expert-comptable de l'OEPP pour établir la comptabilité annuelle.

Damien Griessinger, Responsable informatique, a géré les systèmes informatiques de l'OEPP, supervisé l'équipe de soutien administratif et travaillé avec la Responsable de l'information pour développer les bases de données et les services internet. Il a également participé à quelques projets, notamment le suivi suite au transfert de la base de données Q-bank à l'OEPP.

Muriel Suffert, Adjointe scientifique, a apporté un appui aux activités relevant des services d'information de l'OEPP et celles du Panel sur les mesures phytosanitaires pour la pomme de terre et du Panel sur les mesures phytosanitaires. Elle a conduit des analyses du risque phytosanitaire (ARP) et maintenu à jour la plateforme pour les ARP.

Madeleine McMullen, Responsable de la rédaction, a géré la production du Bulletin OEPP, édité les documents préparés à l'OEPP en anglais, et apporté un appui à trois des Panels sur le diagnostic. Elle a également participé à des projets ayant des liens avec le diagnostic.

Rob Tanner, Adjoint scientifique, a dirigé le programme de travail sur les plantes exotiques envahissantes et a préparé les sections sur celles-ci pour le service d'information de l'OEPP. Il a par ailleurs dirigé les activités du Panel sur les inspections phytosanitaires et apporté un soutien au Panel conjoint OEPP/OILB sur les agents de lutte biologique.

Valerio Lucchesi, Adjoint scientifique, a apporté un appui aux activités du programme sur les produits phytosanitaires et aux projets de ce programme, ainsi qu'aux activités du Panel sur les affaires phytosanitaires mondiales.

Cintia Mauchien a supervisé l'équipe de soutien administratif et apporté un soutien administratif et financier aux projets de l'OEPP, ainsi qu'à l'Unité de coordination des usages mineurs (MUCF).

Diana Ryzhkova a fourni un soutien à l'organisation de réunions techniques et traduit des documents administratifs en russe.

Joséphine Meyer a fourni de l'assistance dans de nombreux domaines d'activité de l'OEPP, y compris dans l'organisation de réunions techniques et des traductions en français.

Baldissera Giovani a travaillé en tant que Coordinateur du réseau Euphresco. Il a également apporté son soutien aux activités de trois Panels OEPP sur le diagnostic et certains projets dont le projet XF-ACTORS.

Jeroen Meeussen a dirigé l'Unité de coordination de l'UE pour les usages mineurs (MUCF) jusqu'au 1^{er} avril 2020.

Flora Limache a travaillé en tant qu'Experte technique de l'Unité de coordination pour les usages mineurs jusqu'au 1^{er} mars 2020.

Barbara Edler a dirigé l'Unité de coordination de l'UE pour les usages mineurs (MUCF) à partir du 12 octobre 2020.

Nathalie Boutron, Adjointe au responsable informatique, a fourni un soutien informatique, à l'Unité de coordination de l'UE pour les usages mineurs et à l'OEPP, notamment concernant la création de sites internet et de bases de données. Elle a également participé à des projets.

Camille Picard a poursuivi son détachement du ministère de l'Agriculture de France, a apporté un appui aux activités du Panel sur les mesures phytosanitaires, dirigé les activités du Panel sur les mesures phytosanitaires pour la pomme de terre, réalisé des analyses du risque phytosanitaire (ARP) et contribué au projet XF-ACTORS. L'OEPP remercie la France pour ce soutien supplémentaire apporté au travail de l'Organisation.

Charlotte Trontin a contribué au projet VALITEST et apporté un soutien aux activités des panels de diagnostic de l'OEPP. Elle a également travaillé sur les aspects techniques du suivi du transfert de la base de données Q-bank vers l'OEPP.

Le Secrétariat a bénéficié de l'assistance d'un certain nombre de consultants pour obtenir des conseils spécifiques. Mme **Fabienne Grousset** a travaillé sur des projets, des analyses du risque phytosanitaire, des traductions ainsi que sur les codes OEPP. M. **Jean-Louis Lavigne**, expert-comptable, a assisté l'Administratrice avec la comptabilité et l'établissement du rapport financier. Un certain nombre de traducteurs et d'interprètes indépendants ont aidé l'OEPP à mettre à disposition des documents en anglais et russe et à faciliter la participation aux réunions administratives.

6. Progres realises en 2020 vis-a-vis de la strategie 2015-2020

Les dates et lieux des réunions qui ne sont pas précisés ici figurent dans le calendrier en annexe du présent rapport.

7. OBJECTIF STRATEGIQUE 1 - AMELIORER LA PROTECTION DE LA SANTE DES VEGETAUX

7.1. Produits phytosanitaires

Le Groupe de travail sur les produits phytosanitaires a approuvé cinq nouvelles normes de la série PP1 Évaluation biologique des produits phytosanitaires : une norme générale et quatre normes spécifiques. Le Groupe de travail a également approuvé treize normes révisées de la même série, dont onze normes spécifiques et deux normes générales. Ces normes ont ensuite été adoptées par le Conseil. Le Groupe de travail a par ailleurs approuvé sept normes sur les herbicides dont la révision consistait à inclure du texte standard. Les normes adoptées sont listées ci-dessous sous la rubrique « Recommandations du Conseil de l'OEPP en 2020 ». La base de données en ligne des normes PP1 a été mise à jour avec les normes PP1, nouvelles et révisées, qui ont été adoptées en 2020.

Le Groupe de travail sur les produits phytosanitaires a approuvé un nouvel exemple d'évaluation de l'efficacité par zone : Clarification des exigences en matière de données d'efficacité pour l'autorisation d'un insecticide appliqué en traitement de semences pour la lutte contre les taupins dans des cultures telles que le maïs, le tournesol, le millet et la betterave sucrière dans l'UE. Les exemples d'évaluation de l'efficacité par zone sont des documents de travail disponibles sur le site de l'OEPP pour aider les utilisateurs et les évaluateurs à interpréter la norme OEPP PP 1/278 Principes de la production et de l'évaluation des données zonales. Dix exemples d'évaluation de l'efficacité par zone sont désormais disponibles.

Parmi les normes révisées : la norme OEPP PP 1/239 Expression de la dose pour les produits phytosanitaires, il s'agit d'une norme importante pour l'évaluation de l'efficacité qui nécessitait une révision majeure. La révision de cette norme avait été entamée suite à l'atelier OEPP sur l'harmonisation de l'expression de la dose pour l'évaluation de l'efficacité par zone des produits phytosanitaires utilisés dans les cultures hautes, qui s'est tenu à Vienne en 2016.

La base de données sur les cas de résistance nouveaux et présumés a été créée et présentée au Groupe de travail. Cette base de données est encore dans sa phase pilote en tant qu'outil pour le Panel sur la résistance concernant les produits phytosanitaires et elle est destinée à devenir un outil de partage d'informations entre les responsables de la réglementation des pays membres de l'OEPP et l'industrie phytosanitaire (qui fournit des informations par le biais des Comités d'action sur la résistance).

Le Groupe de travail s'est mis d'accord sur un plan pour créer une base de données sur les possibilités d'extrapolation pour les produits phytosanitaires, en se concentrant dans un premier temps sur les usages mineurs. Le Comité exécutif a approuvé les attributions pour un groupe d'experts pour cette base de données, un appel à experts sera lancé et ce groupe d'experts se réunira et débutera ses activités en 2021.

7.2 Codes OEPP

Les codes OEPP relatifs aux végétaux et aux organismes nuisibles sont un élément clé des bases de données de l'OEPP et d'un grand nombre de bases de données utilisées à travers le monde par l'industrie des produits phytosanitaires, les responsables de la réglementation de ces

derniers, et les ONPV. Les codes sont en libre accès mais leur maintien, nécessaire pour répondre aux besoins de tous les utilisateurs, constitue un engagement considérable de l'OEPP.

Une lettre d'information mensuelle a été distribuée aux utilisateurs de ces codes avec des précisions sur toutes les modifications effectuées. Le Groupe de travail a approuvé un certain nombre d'améliorations pour répondre au besoin d'une description harmonisée des utilisations des produits phytosanitaires et cet ensemble de nouveaux codes a été rajouté au système.

L'amélioration des codes OEPP et des bases de données associées est toujours cofinancée par l'Union européenne. Ce projet cofinancé garantira, par exemple, la compatibilité entre le système de codes OEPP et le nouveau système de certificats phytosanitaires électroniques expérimenté dans le monde entier. Dans le cadre de ce projet, 4997 codes supplémentaires ont été ajoutés en 2020 et d'importants efforts ont également été faits pour refléter les améliorations récentes dans la classification taxonomique (c'est-à-dire les changements de nomenclature et de classification pour les espèces déjà présentes dans la base de données de l'OEPP, EPPO GD).

7.3 Services d'information

Le Service d'information mensuel de l'OEPP a été envoyé tous les mois à plus de 3700 destinataires diffusant des informations provenant de rapports sur les organismes nuisibles listés et potentiellement importants dans le monde. Dix « mini-fiches » portant sur les organismes nuisibles ajoutés à la Liste d'Alerte, et les plantes envahissantes dont la réglementation est recommandée, ont été élaborées. Le Service d'Information est disponible gratuitement en français et en anglais.

Trois numéros du Bulletin OEPP ont été publiés en 2018 et remis gratuitement aux membres de l'OEPP.

- 1. Bulletin OEPP/EPPO Bulletin **50**(1) (2020-04), pp. 1-202, comprenant un éditorial, 12 normes, 2 fiches informatives et 6 articles originaux.
- 2. Bulletin OEPP/EPPO Bulletin **50**(2) (2020-08), pp. 203-359, comprenant un éditorial, 2 normes, 1 fiche informative et 18 articles originaux.
- 3. Bulletin OEPP/EPPO Bulletin **50**(3) (2020-12), pp. 361-594, comprenant un éditorial, 13 normes, 3 fiches informatives ainsi que des informations sur le projet de l'OEPP relatif à l'information, 7 articles originaux et le rapport annuel et les recommandations du Conseil pour 2019.

Les 10 titres du Bulletin de l'OEPP les plus téléchargés en 2020 sont les suivants :

		Volume		Nbre de télécharge
Classement	Title	(année)	Numéro	ments
1	PM 7/119 (1) Extraction de nématodes	43 (2013)	3	6 001
2	PM 7/24 (4) Xylella fastidiosa	49 (2019)	2	3 982
3	PM 7/124 (1) Spodoptera littoralis, Spodoptera litura, Spodoptera frugiperda, Spodoptera eridania	45 (2015)	3	3 620
4	PM 7/98 (4) Exigences spécifiques pour les laboratoires se préparant à l'accréditation pour une activité de diagnostic phytosanitaire	49 (2019)	3	3 572
	PM 7/129 (1) Code-barres ADN comme outil d'identification pour un ensemble d'organismes			2 170
5	réglementés	46 (2016)	3	2 000
6	PM 7/21 (2) Ralstonia solanacearum, R. pseudosolanacearum and R. syzygii (Ralstonia solanacearum species complex)	48 (2018)	1	2 000
7	Rapport Annuel et recommandations du Conseil pour 2017	48 (2018)	3	1 909
8	PM 7/24 (3) Xylella fastidiosa	48 (2018)	2	1 899
9	PM 7/40 (4) Globodera rostochiensis and Globodera pallida	47 (2017)	2	1 711
10	PM 7/42 (3) Clavibacter michiganensis subsp. michiganensis	46 (2016)	2	1 639

Le site internet de l'OEPP continue à être alimenté avec les informations concernant les réunions passées et à venir ainsi que sur les nouveaux documents accessibles. Une page web dédiée à *Spodoptera frugiperda* a été publiée en 2020.

La maintenance et la mise à jour de la base de données de l'OEPP (EPPO Gobal Database, https://www.gd.eppo.int) se sont poursuivies. Tout nouveau signalement ou mise à jour de signalement, identifié au cours des activités d'analyse prospective a été ajouté à la base de données. De nouvelles répartitions et cartes mondiales ont été créées pour plus de 10 organismes nuisibles (y compris les plantes exotiques envahissantes). Plus de 2000 photos d'organismes nuisibles et de plantes ont été ajoutées en 2020, ainsi que 3 listes nationales d'organismes de quarantaine. En 2020, le principal changement pour la base de données de l'OEPP a été la publication de plus de 60 nouvelles fiches informatives dynamiques. Sur ces nouvelles fiches, les sections sur la taxonomie, la gamme d'hôtes et la répartition géographique sont automatiquement générées par la base de données et sont donc automatiquement maintenues à jour. La révision des fiches informatives de l'OEPP est réalisée dans le cadre d'un accord de financement de l'UE (voir Objectif stratégique 3).

Les réseaux sociaux ont été utilisés pour attirer l'attention sur les activités de l'OEPP et sur les nouvelles lignes directrices et recommandations. L'OEPP a un compte Twitter institutionnel géneral [@EPPOnews] pour diffuser des informations phytosanitaires d'ordre général (telles que des affiches de la campagne "Don't risk it"), les rapports de réunions mis en ligne sur le site internet, les nouvelles normes et articles du Bulletin de l'OEPP, et des informations sur les réunions à venir ainsi que des annonces sur les ateliers importants organisés par l'OEPP ou d'autres organisations régionales œuvrant en santé des végétaux. Ce compte avait 3195

followers (abonnés) (en décembre 2020) et ce chiffre est en progression constante (+842 en 2020).

L'OEPP dispose également de plusieurs comptes satellites dans différents domaines d'activité qui sont chacun gérés par des adjoints scientifiques spécifiques du Secrétariat, notamment l'analyse du risque phytosanitaire [@MurielSuffert], les organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ) [@CPicard_eppo], l'efficacité des produits phytosanitaires, compte géré par Ewa Matyjaszczyk [@EPPO_efficacy] et les organismes nuisibles et espèces envahissantes, compte géré par Rob Tanner [@EPPO_Invasives]. Un compte Twitter a également été créé pour Beastie the Bug en 2020, afin de sensibiliser le grand public dans le cadre de l'Année internationale de la santé des végétaux. Ces comptes diffusent des informations complémentaires sur des sujets et projets spécifiques auxquels participe l'OEPP.

L'OEPP a par ailleurs un compte Facebook institutionnel avec un profil et une page [OEPP/OEPP @EPPOsecretariat] sur laquelle un certain nombre d'annonces importantes sont postées, allant de rapports de réunions OEPP aux opportunités de recrutement. Cette page Facebook comptait 1875 followers (abonnés) en décembre 2020 et a gagné plus de 300 nouveaux abonnés en 2020.

La chaîne Youtube de l'OEPP a été utilisée pour partager des vidéos de colloques, d'ateliers, de webinaires et de clips réalisés par des organisations nationales dans le cadre de campagnes d'information.

La grande majorité des données détenues par l'OEPP sont en libre accès. La plateforme pour les ARP (analyses du risque phytosanitaire), lancée fin 2018, comprend à la fois des documents librement disponibles et des documents qui ne sont accessibles qu'aux utilisateurs enregistrés. En 2020, de nouvelles ARP de l'OEPP, de l'EFSA et des ONPV ont été ajoutées à la plateforme.

Le Secrétariat a continué de produire des supports d'information (notamment des affiches et brochures) sous forme de kits pour les organismes nuisibles nouvellement recommandés pour réglementation par l'OEPP. Ces documents disponibles sur le site internet de l'OEPP (voir <u>lien</u>) peuvent être utilisés et adaptés par les pays membres dans le cadre leurs propres campagnes.

Le texte et les illustrations des documents de la campagne "Don't risk it" produits par l'OEPP en 2013 continuent d'être traduits, adaptés et utilisés plus largement et existent désormais dans plus de vingt langues. Des exemples sont présentés sur le site Internet de l'OEPP (voir <u>lien</u>).

La responsable de la rédaction, dont la principale responsabilité est le Bulletin de l'OEPP, a également assuré la révision de l'anglais et le contrôle qualité du matériel de l'OEPP publié d'autres manières. Les principaux documents administratifs ont été traduits en français. Des résumés d'articles du Bulletin de l'OEPP ont été traduits en français et en russe ; d'autres documents techniques ont été traduits en français ou en russe selon les priorités convenues avec les pays concernés. Dans le cadre du programme OEPP de traduction française, plusieurs documents destinés au Conseil (y compris le Programme de travail et la stratégie de l'OEPP 2021-2025), ainsi qu'une norme OEPP ont été traduits. Dans le cadre du programme OEPP de traductions en russe, deux normes OEPP ainsi que le Programme de travail et la stratégie 2021-2025 ont été traduits en russe. L'OEPP a traduit les présentations écrites des experts russophones afin de faciliter leur participation active lors de l'atelier régional de la CIPV.

Malgré les difficultés liées à la COVID-19, la campagne de sensibilisation avec Beastie the Bug a eu lieu avec succès en 2020 dans le cadre de l'Année internationale de la santé des végétaux (AISV). Un spécimen de cette mascotte a été envoyé aux points de contact de l'OEPP dans tous les pays de l'OEPP, ainsi qu'à un certain nombre de partenaires de l'OEPP. Un site internet

spécifique a été créé pour rassembler toutes les photos et les histoires associées (https://beastiebug.eppo.int/) ainsi qu'un compte Twitter dédié (https://twitter.com/bug_beastie). Malgré les restrictions de voyage et l'annulation de nombreuses réunions, Beastie a réussi à visiter 37 pays et plus de 500 photos ont été publiées sur le site internet. Celles-ci présentent le travail d'un large éventail de professionnels de la santé de végétaux tels que des chercheurs, des inspecteurs phytosanitaires, des diagnosticiens, des gestionnaires de risques et des instituts techniques.



7.4 Diagnostics

Toutes les activités de diagnostic ont été maintenues malgré la pandémie de COVID-19 et la plupart des réunions des Panels ont été organisées en ligne. La base de données sur le diagnostic a été repensée afin d'améliorer la recherche dans la section sur les données de validation. Ceci a été réalisé dans le cadre du projet VALITEST, financé par l'UE. La base de données remaniée a été lancée en avril 2020 et les pays membres de l'OEPP ont été invités à mettre à jour les entrées dans la base de données. Les données de validation de l'ancienne base de données sont progressivement transférées vers la nouvelle base de données. Un représentant de la Commission européenne continue de participer aux réunions de tous les Panels de diagnostic de l'OEPP dans le cadre d'une collaboration stratégique visant à soutenir l'harmonisation des diagnostics entre les pays membres de OEPP et le renforcement des relations avec les laboratoires de référence de l'Union européenne (EURL). Les membres des EURL sont également invités à participer aux différents Panels de diagnostic en tant qu'observateurs. Le Secrétariat de l'OEPP a été invité aux réunions des EURL (bactériologie, entomologie, mycologie, nématologie et virologie) pour présenter comment des synergies peuvent être établies entre l'OEPP et les EURL. L'OEPP est impliquée dans le projet VALITEST, financé par l'UE et dans le projet XF-ACTORS, décrit plus en détail ci-dessous sous le point 'Projets'. Une contribution a également été apportée au programme de développement du cadre stratégique 2020-2030 de la CIPV concernant la mise en réseau des laboratoires de diagnostic.

En 2020, vingt-sept protocoles de diagnostic, nouveaux ou révisés, ont été envoyés aux pays membres pour consultations nationales (dont sept consultations en phase finale), ce qui a permis d'approuver cinq nouveaux protocoles spécifiques à des organismes nuisibles, trois protocoles spécifiques révisés et une norme générale relative aux diagnostics. Plus de 135 organismes nuisibles sont désormais couverts par des protocoles de l'OEPP.

Une nouvelle révision de la PM 7/98 Exigences spécifiques pour les laboratoires se préparant à l'accréditation pour une activité de diagnostic phytosanitaire a été entreprise en 2020 avec le Panel sur le diagnostic et l'assurance qualité. En plus de la norme spécifique aux organismes nuisibles, des directives pour la gestion de collections de nématodes utilisées pour la production et le maintien de matériel de référence ont été préparées ainsi que des directives pour la production de matériel biologique de référence.

Un atelier de formation en ligne sur la norme ISO 17025 (2017) et la PM 7/98 a été organisé en décembre 2020. Il s'agissait de la première expérience de l'OEPP dans l'organisation d'un événement de formation en ligne dans le domaine du diagnostic. Bien que l'atelier virtuel n'ait pas offert le même niveau d'interaction entre les participants qu'un atelier en présentiel, il a permis à un plus grand nombre de laboratoires de participer et d'en apprendre plus sur l'expérience de certains laboratoires concernant la transition de la version 2005 de la norme ISO 17025 à la version 2017 et de former des experts sur les exigences de cette nouvelle version 2017. Au total, 120 personnes ont assisté à la session d'introduction et à la plénière avec un bon taux de satisfaction. 49 personnes ont participé aux sessions pratiques (les enregistrements des sessions sont disponibles sur le site de l'OEPP avec le rapport de la réunion).

7.5 Risques et mesures phytosanitaires

Le développement de la plateforme d'ARP permettant l'échange d'informations entre les pays membres (https://pra.eppo.int/) a été poursuivi : plus de 1300 ARP, y compris les ARP de l'OEPP et de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et de nombreuses ARP nationales, étaient disponibles sur la plateforme fin 2020. Le projet d'ARP pour le Tomato brown rugose fruit virus (ToBRFV ou virus du fruit rugueux brun de la tomate) a été mis à disposition des pays membres de l'OEPP via la partie restreinte de la base de données. Un certain nombre d'ARP nationales ainsi que des avis scientifiques préparés par l'EFSA ont été examinés afin de déterminer s'ils pouvaient être utilisés comme base pour formuler des recommandations de l'OEPP pour la réglementation des organismes nuisibles.

L'OEPP a ajouté un certain nombre d'organismes à la liste d'organismes nuisibles recommandés pour réglementation en tant qu'organismes de quarantaine. Cela inclut l'addition de *Gymnandrosoma aurantianum* (champignon), *Naupactus xanthographus* (insecte) à la liste des organismes nuisibles absents de la région OEPP (A1) et *Amaranthus palmeri* (plante exotique envahissante), *Amaranthus tuberculatus* (plante exotique envahissante) et *Tomato brown rugose fruit virus*, à la liste A2 des organismes nuisibles présents dans la région OEPP. Un certain nombre de changements ont été apportés aux recommandations de l'OEPP pour refléter les changements taxonomiques.

Le Panel a poursuivi l'élaboration d'une norme comportant des directives sur la conception et la mise en œuvre d'une zone tampon qui a été envoyée pour consultation aux pays en décembre 2020. Le Secrétariat a poursuivi l'élaboration d'un document compilant les mesures phytosanitaires recommandées par l'OEPP, dans le cadre des ARP de l'OEPP préparées par les groupes d'experts, des ARP nationales dont les mesures ont été approuvées par l'OEPP, ainsi que des normes de la série PM 8 Mesures phytosanitaires par marchandise. Ce document, initialement prévu comme un fichier interne au Secrétariat servant à retrouver les différentes mesures de gestion des risques lors de l'élaboration de nouvelles ARP, sera finalisé en 2021 et mis à disposition des pays membres de l'OEPP via la partie restreinte de la plateforme.

Le Panel sur les mesures phytosanitaires pour la pomme de terre a finalisé l'élaboration d'une nouvelle norme sur la lutte contre les repousses de pomme de terre ainsi qu'une norme sur les tests de variétés de pomme de terre pour évaluer leur résistance à *Synchytrium endobioticum*. Le groupe d'experts a également finalisé la révision de la PM 9/25 *Systèmes de lutte nationaux réglementaires de* 'Candidatus *Liberibacter solanacearum'*, à laquelle une annexe a été ajoutée pour les haplotypes C, D et E. Toutes ces normes ont été approuvées par le Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire et adoptées par le Conseil. L'élaboration d'une norme sur la gestion du risque phytosanitaire lié au mouvement de sol associé aux cultures racinaires et pommes de terre, pour la culture de pomme de terre a été poursuivie.

Le Panel sur les organismes de quarantaine forestiers a poursuivi l'élaboration d'une norme PM 3 sur les plantes sentinelles, en collaboration avec le Panel sur les mesures phytosanitaires.

Cette norme a été approuvée par le Groupe de travail et adoptée par le Conseil de l'OEPP en septembre 2020 en tant que norme PM 3/91 Plantes ligneuses sentinelles : concepts et application. En 2020, l'OEPP a également commencé la révision générale des normes forestières de la série PM 8, qui ont été adoptées au fil des ans, afin d'assurer leur cohérence avec les ARP de l'OEPP et entre les différentes normes.

En raison de la pandémie de COVID-19, des réunions de groupes d'experts ont été organisées par visioconférence pour débuter la révision du schéma de certification PM 4 sur les oliviers, ainsi que pour discuter des besoins de révision de la PM 3/66 Gestion des risques phytosanitaires associés à l'utilisation de déchets d'origine végétale. En 2020, seule une réunion de groupe d'experts sur l'ARP (qui concernait les plantes exotiques envahissantes) a pu être organisée en présentiel. Le Secrétariat de l'OEPP a cependant établi une nouvelle façon de travailler sur la base de réunions par visioconférence afin de poursuivre les activités d'ARP. Un nouveau document d'orientation à destination des groupes d'experts pour l'ARP pour l'utilisation de la quarantaine pré et post-entrée a été finalisé.

Des normes supplémentaires, nouvelles ou révisées, ont été adoptées par le Conseil et sont présentées ci-dessous dans la liste des recommandations du Conseil de l'OEPP en 2020.

7.6 Plantes exotiques envahissantes

Le Panel sur les plantes exotiques envahissantes a tenu sa 25^e réunion en visioconférence.

Début 2020, le Panel sur les plantes exotiques envahissantes a organisé un groupe d'experts (EWG) pour l'ARP sur deux espèces proches (*Amaranthus palmeri* et *A. tuberculatus*). Cette réunion a pu se tenir physiquement avant que les restrictions dues à la COVID-19 ne soient mises en place. Ces espèces ont été ajoutées à la liste A2 de l'OEPP des espèces recommandées pour réglementation après approbation des ARP par le Conseil de l'OEPP.

La norme PM 9/9 (2) Heracleum mantegazzianum, H. sosnowskyi et H. persicum a été mise à jour et une nouvelle norme PM 9/30 Ambrosia confertiflora a été rédigée. Les deux normes ont été approuvées par le Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire et adoptées par le Conseil. Le Panel a poursuivi le travail sur un projet de norme PM 3 sur l'inspection des plantes exotiques envahissantes aux frontières, en collaboration avec le Panel sur les inspections phytosanitaires. La norme fournira des directives aux inspecteurs sur la manière d'inspecter, de détecter et de confirmer la présence de plantes exotiques envahissantes. Le Panel a commencé la révision de deux normes PM 9 : PM 9/7 Ambrosia artemisiifolia et PM 9/8 Eichhornia crassipes ainsi que l'élaboration d'une nouvelle norme PM 9 sur Ambrosia trifida.

Cinq espèces de la Liste d'alerte de l'OEPP ont été classées par ordre de priorité en utilisant le processus de priorisation de l'OEPP pour les plantes exotiques envahissantes. Les espèces ont ainsi été transférées sur les Listes OEPP suivantes : *Alternanthera sessilis* (liste d'observation), *Bidens subalternans* (Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes), *Prosopis chilensis*, *P. glandulosa*, et *P. velutina* (Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes). Cinq plantes exotiques envahissantes ont été ajoutées à la Liste d'alerte de l'OEPP en 2020, à savoir *Pseudosasa japonica*, *Solanum carolinense*, *Euphorbia davidii*, *Lycium ferocissimum* et *Trianthema portulacastrum*.

Le Panel a convenu que *Celastrus orbiculatus* devra être considéré comme une priorité pour l'ARP.

Le Panel a accepté de conduire une étude sur les espèces de bambou envahissantes dans la région OEPP. Cette étude sera présentée au Panel en 2021.

7.7 Inspections phytosanitaires

Le Panel sur les inspections phytosanitaires a tenu sa 8ème réunion par visioconférence. Une nouvelle norme PM 3 /90 *Inspection des envois d'agrumes* a été élaborée par le Panel et deux normes ont été mises à jour, PM 3/81(2) *Inspection des envois pour* Xylella fastidiosa et PM 3/82(2) *Inspection des lieux de production pour* Xylella fastidiosa. Les normes *Xylella* mises à jour incorporent des informations supplémentaires provenant de la norme de diagnostic OEPP PM 7/24 (4) *Xylella fastidiosa*. Ces trois normes d'inspection ont été approuvées par le Groupe de travail pour la réglementation phytosanitaire et adoptées par le Conseil.

Le Panel a poursuivi l'élaboration de trois projets de normes PM 3 : un projet de norme sur l'inspection du sol adhérent aux végétaux ; un projet de norme sur l'inspection des bagages et le contrôle des passagers aux points d'entrée et un projet de norme sur l'inspection des envois de légumes et fruits frais pour les mouches des fruits.

Le Panel a mis à jour un certain nombre de normes PM 3, notamment la norme PM 3/76 sur *les arbres des espèces* Malus, Pyrus, Cydonia *et* Prunus *spp. - Inspection des lieux de production*, la norme PM 3/80 *Inspection des envois de semences de* Solanum lycopersicum, la norme PM 3/78 *Inspection des envois de semences et de grains de céréales* et la norme PM 3/77 Végétaux destinés à la plantation (légumes) en conditions protégées - Inspection des lieux de production.

Le Panel sur les inspections phytosanitaires a examiné les résultats du questionnaire en ligne qui a été envoyé aux pays membres pour évaluer l'utilisation, l'efficacité et la qualité des procédures phytosanitaires PM 3 de l'OEPP. Le Panel a reconnu que le taux de réponse était faible, il est cependant clair d'après les résultats que les normes OEPP PM 3 sont adaptées à leur objectif et que les utilisateurs utilisent toutes les parties de la norme et apprécient les images et les liens dans ces documents.

7.8 Agents de lutte biologique

Le Panel conjoint OEPP/OILB sur les agents de lutte biologique (BCA) a continué à assurer le suivi des actions découlant de l'atelier de 2015 sur l'évaluation et la réglementation de l'utilisation des agents de lutte biologique dans la région OEPP. Le Panel conjoint OEPP/OILB sur les agents de lutte biologique a analysé les résultats d'un questionnaire qui avait été distribué aux pays membres pour recueillir des informations plus détaillées sur la manière dont ils réglementent les agents de lutte biologique et a commencé à envisager les prochaines étapes pour améliorer l'harmonisation et la coordination de ces réglementations.

En 2020, le Panel a décidé de se concentrer en premier lieu sur l'obtention de données de contact des autorités responsables des autorisations de BCA dans les pays OEPP, avant de développer un nouveau questionnaire sur leurs besoins.

En 2020, le Panel OEPP/OILB a proposé plusieurs révisions à la procédure d'inscription d'organismes à la liste des agents de lutte biologique largement utilisés dans la région OEPP (norme PM 6/3). La procédure prévoit que la décision finale sur les ajouts soit prise par le Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire, conformément à la manière dont d'autres normes OEPP sont révisées. En 2020, le Panel a proposé l'ajout de trois BCA à la liste : *Anastatus bifasciatus* (un parasitoïde des œufs de *Halyomorpha halys* et d'autres organismes nuisibles), *Heterorhabditis downesi* (un nématode entomopathogène sur les charançons et d'autres insectes) et *Eupeodes corollae* (un syrphe dont les larves sont des prédateurs de pucerons et d'autres petits insectes). Lorsque ces ajouts ont été discutés au sein

du Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire, de nouvelles informations étaient disponibles sur *Anastatus bifasciatus*. Par conséquent, cet ajout à la liste de la norme PM 6/3 a été renvoyé au Panel pour une nouvelle discussion en 2021. Le Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire a approuvé l'inscription sur la liste d'*Eupeodes corollae* mais a décidé que plus de clarté concernant les informations présentées dans le dossier était nécessaire pour prendre une décision concernant l'inscription d'*Heterorhabditis downesi*. Suite à ces décisions du Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire, le Panel envisagera de réviser à nouveau la liste des agents de lutte biologique largement utilisés dans la région OEPP (norme OEPP PM 6/3), ainsi que les procédures de demandes d'ajout, la présentation des dossiers et la façon dont ces dossiers sont présentés au Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire.

Un schéma d'aide à la décision (Decision-Support Scheme, DSS) - pour faciliter l'harmonisation des décisions nationales sur les lâchers d'agents de lutte biologique - a été adopté en 2018 en tant que norme OEPP PM 6/4 et a commencé à être utilisé par les pays OEPP en 2019. En 2020, le schéma a été testé par des experts au Royaume-Uni sur *Tetrastichus planipennisi*, un agent de lutte biologique parasitoïde de l'agrile du frêne (*Agrilus planipennis*) et les résultats ont été discutés au sein du Panel. Ce schéma permet une prise de décision rapide dans des cas simples ou une évaluation plus complexe lorsque des incertitudes ou des risques importants doivent être pris en compte.

8. OBJECTIF STRATEGIOUE 2 - MAINTIEN ET RENFORCEMENT DES RELATIONS

8.1 La santé des plantes au niveau mondial

Le Panel OEPP chargé des affaires phytosanitaires mondiales s'est réuni trois fois en 2020. L'une de ces réunions s'est tenue à Paris avant le début de la pandémie de COVID-19 et les réunions d'avril et de septembre se sont tenues par visioconférence. L'atelier régional de la CIPV pour l'Europe centrale et orientale et l'Asie centrale s'est tenu à distance au mois de septembre 2020. Certains membres du Panel ont pu participer à l'atelier, renforçant ainsi les liens entre les différentes parties de la région OEPP. L'OEPP a co-organisé cet atelier avec le Secrétariat de la CIPV et le Bureau régional de la FAO pour l'Europe centrale et orientale et l'Asie centrale. L'OEPP a également organisé la traduction en russe des présentations, en collaboration avec VNIKKR, afin de faciliter la discussion. En 2020, les projets de normes n'ont pas été traduits en russe en raison de discussions avec le Secrétariat de la CIPV sur le rôle de l'OEPP dans l'organisation de l'atelier régional. Cela a rendu la participation d'experts russophones à l'atelier plus difficile. L'OEPP traduira les projets de normes en russe en 2021 afin de faciliter la participation d'experts russophones aux discussions.

Les autres réunions habituellement organisées autour de la session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) à Rome n'ont pas eu lieu cette année, la CMP-15 ayant été reportée à 2021.

L'OEPP a facilité la discussion au sujet du projet de norme sur l'autorisation pouvant être donnée à des entités pour à effectuer des actions phytosanitaires, notamment parce que les avis étaient partagés dans la région OEPP. Un certain nombre de pays OEPP étaient en faveur de l'élaboration d'une telle norme car elle harmoniserait une pratique autorisée par la CIPV et déjà largement utilisée dans différentes parties du monde. Plusieurs autres pays OEPP n'étaient pas en faveur de l'élaboration d'une telle norme car ils étaient préoccupés par la qualité dans l'exécution des activités des ONPV si elles venaient à être effectuées par d'autres entités (privées). Ces pays craignaient que cela affecte sérieusement la protection et la garantie phytosanitaires des envois exportés. L'OEPP a présenté ces différentes positions lors d'un webinaire organisé par le Secrétariat de la CIPV à ce sujet en octobre 2020.

Le Panel chargé des affaires phytosanitaires mondiales a coordonné les commentaires sur les projets de NIMP comme à son habitude. Les envois de projets de NIMP pour consultation au cours de l'été ont été les suivants :

Annexes à des projets de NIMP envoyées pour consultation :

- Modification de la NIMP 5 Glossaire des termes phytosanitaires modifications de 2019 et 2020;
- Révision ciblée de la NIMP 12 Certificats phytosanitaires en relation à la réexportation
- Audit dans le contexte phytosanitaire
- Normes par marchandises pour les mesures phytosanitaires
- Cinq annexes à la NIMP 28 Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés envoyées pour une première consultation et sept pour une deuxième consultation.

De nombreuses activités organisées dans le cadre de l'Année internationale de la santé des végétaux (AISV) ont dû être reportées, annulées ou organisées par visioconférence en raison de la pandémie de COVID-19. La sensibilisation s'est poursuivie via les réseaux sociaux, ce qui a eu pour effet inattendu et positif d'atteindre plus de jeunes qu'initialement prévu. De lourdes

restrictions de déplacement ont été mises en place afin d'endiguer la propagation de la COVID-19, ce qui a également empêché Beastie the Bug de voyager, ainsi que de nombreux autres organismes nuisibles des plantes. À cet égard, les similitudes entre la COVID-19 et les organismes nuisibles des plantes pourraient être utilisées pour sensibiliser à la santé des végétaux et aux mesures nécessaires pour la protéger. La première conférence internationale sur la santé des végétaux, qui devait se tenir en Finlande en octobre 2020, a été reportée à juin 2021 et a finalement été annulée. On espère qu'elle pourra être organisée dans le cadre de la première Journée internationale de la santé des végétaux le 12 mai 2022, si cette journée est déclarée comme telle par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2021. L'OEPP ne pourra donc pas organiser de sessions parallèles pendant cette conférence. Le lancement de la bourse Jens Georg Unger, bourse de recherche sur la santé des végétaux afin de permettre aux jeunes professionnels de la santé des végétaux d'acquérir une expérience du travail international, n'a pas pu être lancé en 2020 mais le lancement d'appel à candidater est toujours prévu avant la clôture de l'AISV le 1er juillet 2021. L'AISV a encore reçu beaucoup d'attention sur le site de la CIPV et de l'OEPP.

8.2 Liaisons sur la santé des plantes dans la région OEPP

La Commission européenne et la Commission Economique Eurasienne ont été invitées à participer en tant qu'observateurs permanents aux activités de l'OEPP en 2020. Des experts nommés par la Commission européenne ont participé à un certain nombre de Panels OEPP.

Le Secrétariat de l'OEPP a continué d'assister en tant qu'observateur aux réunions du Panel santé des végétaux de l'EFSA organisées par visioconférence en 2020. Une téléconférence régulière a été instaurée entre l'OEPP et l'équipe phytosanitaire de l'EFSA pour se mettre à jour mutuellement sur les activités récentes (y compris les nouveaux mandats).

Un membre du Secrétariat de l'OEPP a participé au Groupe de travail de l'UE sur les Annexes à quatre reprises pour présenter et échanger sur les ARP de l'OEPP.

La collaboration avec l'Organisation Internationale de Lutte Biologique (OILB), sections régionales du Paléarctique occidental et oriental, s'est poursuivie dans le cadre des activités du Panel OEPP/OILB sur les agents de lutte biologique.

9. OBJECTIF STRATEGIOUE 3 – RENFORCER LA CAPACITE DE GESTION DE PROJETS

L'OEPP participe et héberge un certain nombre d'activités qui sont financées partiellement ou totalement par un budget autre que le budget du programme de travail de base et qui rendent compte séparément à leurs bailleurs de fonds. Par souci d'exhaustivité, de brefs résumés des principales réalisations sont inclus ici. Chaque projet est mentionné individuellement à la fois dans le budget et dans le rapport financier de l'OEPP. Les systèmes d'enregistrement du temps (heures travaillées) pour l'imputation des coûts du personnel ont encore été améliorés en 2020.

L'OEPP reçoit de nombreuses demandes de participation à des consortiums de recherche, en particulier pour participer à la diffusion d'informations. Le Conseil de l'OEPP a approuvé en 2014 certains critères à appliquer lors de l'examen de ces demandes. C'est sur la base de ces critères que le Secrétariat de l'OEPP décide de rejoindre ou non les consortiums.

9.1 Euphresco

Le réseau Euphresco de bailleurs de fonds et de gestionnaires de la recherche phytosanitaire est financé conjointement par les pays membres de l'OEPP et d'autres membres du réseau tant dans la région OEPP que dans d'autres régions. En 2020, Euphresco a effectué son sixième cycle d'appels à projets depuis que l'OEPP a pris en charge le rôle de coordination. Quinze projets ont été soutenus dans le cadre du cycle de 2020, pour un montant total de 2,7 millions d'euros d'engagements financiers dont 40% ont été engagés par des organisations extérieures au réseau. Depuis que le réseau est hébergé par l'OEPP, plus de 70 projets ont été lancés. Le réseau a été guidé tout au long de l'année par le groupe de gestion du réseau, composé de représentants de huit des partenaires, qui se sont réunis cinq fois par visioconférence.

Les liens avec d'autres activités de l'OEPP ont été renforcés par l'inscription régulière à l'ordre du jour de chaque Panel d'un point sur les résultats importants de la recherche et les besoins de recherche à venir.

La réunion annuelle du Conseil d'administration d'Euphresco s'est tenue par visioconférence le 1^{er} octobre 2020 immédiatement après le Conseil de l'OEPP.

Euphresco a contribué aux activités de l'Année internationale de la santé des végétaux avec les livrables suivants :

- Document d'orientation sur la « Diplomatie scientifique pour la santé des plantes ». Ce document a été préparé en tant qu'action de suivi suite à la session parallèle de la CMP-13 organisée par Euphresco en 2018, afin de mieux faire connaître l'objectif du Cadre stratégique 2020-2030 de la CIPV sur la coordination de la recherche phytosanitaire mondiale.
- Concours vidéo "Plant Health TV: La recherche au service de la santé des plantes". Le concours vidéo était une initiative visant à célébrer le travail des scientifiques et à mieux faire connaître la recherche phytosanitaire. 38 candidatures ont été reçues du monde entier et les meilleures vidéos ont été sélectionnées le 2021-03-12 par un jury international composé de Mme D'Onghia (CIHEAM), Mme Lafontaine (CFIA, CA), Mme Kansilanga (IAPSC, CM), Mme Luck (PBRI, AU), Mme McMullen (EPPO), Mme Nahdi (ESA, TN), Mme Yim (APQA, KR), M. Giovani (EPPO-Euphresco).
- Le 'Compendium sur les priorités de recherche dans la région méditerranéenne'. Ce document fournit des orientations sur les organismes nuisibles importants, les sujets de recherche, les infrastructures et les capacités pour les pays méditerranéens. Des actions visant à renforcer l'engagement des acteurs concernés dans la région sont en cours. Ce compendium a été réalisé en collaboration avec le CIHEAM et l'OEPP.
- Évaluation de l'impact d'Euphresco. Cette analyse soutiendra les interventions visant à améliorer les activités du réseau et à les adapter aux besoins soulignés par les membres

et les parties prenantes, et pourra être utilisée comme document de référence par toute personne intéressée par la coordination de la recherche.

Il convient de noter que les ORPV et le Secrétariat de la CIPV ont été impliqués dans toutes les activités mentionnées ci-dessus.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse : www.euphresco.net.

9.2 Unité de coordination de l'UE pour les usages mineurs (MUCF)

L'OEPP héberge l'Unité de coordination de l'UE pour les usages mineurs. En 2015, l'Unité a été financée pour une période initiale de trois ans par l'UE, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Depuis avril 2018, tous les États membres de l'UE et les pays qui ont des réglementations similaires pour les produits phytosanitaires ont été encouragés par le groupe de pilotage à s'engager à financer son maintien. De nouvelles modalités de gouvernance, y compris un groupe de pilotage élargi, ont été convenues pour tenir compte de ce nouveau modèle de financement. La Commission européenne a continué à participer au groupe de pilotage en qualité d'observateur. La première « Assemblée générale annuelle » (AGM), l'instance dirigeante comprenant tous les pays financeurs, s'est tenue en février 2019. Le rôle de l'AGM est d'approuver le rapport annuel de l'année précédente ainsi que le programme et le budget de l'année suivante.

Une enquête afin de mettre à jour la liste des besoins et des priorités en matière d'usages mineurs a été menée. Les données sont maintenant disponibles pour 28 pays (25 États membres de l'UE, la Norvège, la Suisse et la Macédoine du Nord). Au total, 6213 besoins ont été enregistrés dans la base de données EUMUDA. En regroupant les besoins qui se chevauchent dans différents pays, 3176 besoins uniques ont été identifiés. Une note de priorité a été attribuée à chacun d'entre eux. Plus d'une centaine de projets visant à répondre aux besoins en usages mineurs ont été décrits et entrés dans la base de données.

Par ailleurs, l'Unité de coordination a extrait de la base de données de l'UE PPPAMS un aperçu des autorisations d'urgence accordées entre 2017 et 2019 et l'a comparé à la liste des besoins et des priorités en matière d'usages mineurs dans EUMUDA. Cette enquête a démontré que 70 % des 100 premières priorités présentées dans EUMUDA étaient couvertes par des autorisations d'urgence au titre de l'art. 53 du règlement 1107/2009. Cette enquête a également montré que le nombre d'autorisations d'urgence délivrées est en constante augmentation afin de combler les lacunes en matière de solutions pour les usages mineurs. Résoudre les besoins liés aux usages mineurs pourrait entraîner une diminution du nombre d'autorisations d'urgence.

Les experts français ont analysé en détail les données de l'enquête sur les autorisations d'urgence et ont conclu, entre autres, qu'un total de 311 substances étaient couvertes par 1753 autorisations d'urgence accordées entre 2017 et 2019. Les insecticides ont été autorisés le plus fréquemment (906 fois), suivis des fongicides (442 fois), des herbicides (264 fois) et d'autres (141 fois). La plupart des autorisations d'urgence ont été accordées pour la substance active cyantraniliprole (5%), et pour l'organisme nuisible *Drosophila suzukii* (6%).

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse www.minoruses.eu.

9.3 OEPP-Q-bank

Q-bank est un ensemble de bases de données curées contenant des séquences génétiques et des liens vers des spécimens d'organismes nuisibles et des cultures dans des collections. Le système a été mis au point par les Pays-Bas avec un financement national. En 2018, après une large consultation de ses membres et experts, le Conseil de l'OEPP a décidé de les prendre en charge et de continuer à mettre à disposition les données de Q-bank, y compris les séquences génétiques, les protocoles de codes-barres ADN et les références aux collections physiques. Un projet de transfert et d'intégration des données dans les bases de données de l'OEPP sur trois

ans a été convenu et un financement a été alloué à cette fin. Le transfert des données vers la nouvelle base de données OEPP-Q-bank a eu lieu et ce nouveau site a été mis en ligne le 1^{er} mai 2019.

Les activités d'harmonisation du contenu et de la structure des données entre les disciplines se sont poursuivies en 2020. L'harmonisation des métadonnées des spécimens de la collection a été discutée et finalisée avec les curateurs lors d'une visioconférence en juin 2020. Une première discussion sur la sélection des métadonnées minimales requises pour qu'un spécimen/séquence soit ajouté à la base de données OEPP-Q-bank, et sur les documents de qualité a eu lieu lors de cette réunion. Cependant, en raison de la pandémie de COVID-19, il n'a pas été possible d'avancer sur ces points.

9.4 EPPO Codes

En décembre 2019, un deuxième accord de financement de l'UE couvrant une période de 3 ans et intitulé « Soutien de l'UE au maintien du contenu et à l'amélioration du contenu et du système des codes OEPP pour répondre aux nouveaux besoins de l'UE et du monde » a été signé entre l'OEPP et la Commission européenne. Dans le cadre de ce projet, 4997 codes supplémentaires ont été ajoutés en 2020, et d'autres améliorations ont été apportées au système de codage (mises à jour de la taxonomie, création de nouveaux codes "non-taxonomiques" pour répondre aux besoins de la classification harmonisée des utilisations des produits phytosanitaires de l'OEPP, par exemple).

9.5 Projet de l'UE sur les ARP

Depuis 2018, l'OEPP est partenaire d'un projet financé par l'UE intitulé « Évaluation des risques liés aux espèces exotiques envahissantes (IAS-RA) ». Le projet est dirigé par l'Agence de l'environnement autrichienne. En 2020, une évaluation du risque phytosanitaire a été entreprise sur *Cortaderia selloana* (une espèce ornementale qui peut présenter un comportement envahissant). Sur la base de cette évaluation des risques, il pourrait être envisagé en 2021 d'inscrire cette espèce sur la liste des espèces envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne.

9.6 Projets de recherche

En 2020, l'OEPP s'est impliquée en tant que partenaire dans deux projets financés par l'UE dans le cadre du programme européen de recherche et d'innovation Horizon 2020 (voir tableau cidessous). Des membres du Secrétariat de l'OEPP ont en outre siégé aux comités consultatifs ou de parties prenantes pour un certain nombre d'autres projets de recherche.

9.6.1 XF-ACTORS

XF-ACTORS a pour objectif de répondre, par une approche de recherche multidisciplinaire, au besoin urgent d'améliorer la prévention, la détection précoce et la lutte contre *Xylella fastidiosa*. L'OEPP a participé à l'harmonisation et à la validation des procédures de diagnostic de *X. fastidiosa* dans le cadre du projet qui est étroitement lié aux activités de base de l'OEPP sur les protocoles de diagnostic. A partir de mai 2018, l'OEPP a également dirigé le work package couvrant le développement d'un portail "open data" (permettant d'acquérir de l'expérience sur ce qui pourrait devenir un rôle à plus long terme pour Euphresco ou l'OEPP) et le développement d'un programme volontaire de certification des végétaux destinés à la plantation. Ce schéma a été finalisé en 2019 et une révision du schéma de certification des plants d'olivier destinés à la plantation (PM 4/17), bénéficiant des contacts et des discussions techniques dans le cadre du projet, a été initiée en 2020. Une visioconférence a été organisée avec les modélisateurs du projet afin d'évaluer quels aspects de leur travail pourraient être

utilisés pour formuler des recommandations en matière d'éradication et de confinement, tout en évitant toute duplication avec les activités menées par l'EFSA.

9.6.2 VALITEST

L'objectif du projet est d'améliorer la fiabilité des diagnostics phytosanitaires. L'OEPP est impliquée dans différentes activités liées au diagnostic, en particulier la révision et la mise à jour des normes OEPP pour l'assurance qualité (PM 7/98 Exigences spécifiques pour les laboratoires préparant l'accréditation pour une activité de diagnostic phytosanitaire et PM 7/122 Directives pour l'organisation des comparaisons interlaboratoires par les laboratoires de diagnostic phytosanitaire). Les résultats de ce projet seront également utilisés pour l'élaboration de nouvelles normes (sur la production de matériel de référence et sur l'utilisation et la validation des tests de séquençage à haut débit, également connu sous les sigles HTS pour High Throughput Sequencing). Par ailleurs, le développement de la section sur les données de validation de la base de données de diagnostic de l'OEPP s'est poursuivi.

L'OEPP dirige également le work package sur la communication et la formation. L'OEPP a plus particulièrement coordonné l'organisation de trois séries de webinaires et d'activités de formation en ligne (qui auront lieu en 2021) sur le concept de validation, l'organisation d'études de performance des tests et sur l'élaboration, la validation et l'utilisation routinière des tests de séquençage haut débit.

9.6.3 Fiches informatives de l'OEPP et atelier sur l'agrile du frêne (EAB)

En mars 2020, un accord de financement a été signé entre l'OEPP et la Commission européenne pour couvrir deux actions distinctes : la révision des fiches informatives de l'OEPP pour 321 organismes nuisibles réglementés et l'organisation d'un atelier sur Agrilus planipennis. En raison de la COVID-19, l'atelier sur A. planipennis a été reporté à 2021. Concernant la révision des fiches informatives de l'OEPP, il s'agit d'un projet de grande envergure dans lequel les experts révisent les fiches informatives ou en préparent de nouvelles lorsque nécessaire. Ce projet a également permis de créer des fiches informatives dynamiques sur lesquelles les sections sur l'identité de l'organisme nuisible, la gamme d'hôtes et la répartition géographique automatiquement générées par la base de données de l'OEPP GD, https://gd/eppo.int). Ces sections des fiches techniques et la base de données de l'OEPP seront donc mises à jour simultanément. En 2020, plus de 60 fiches informatives nouvelles ou révisées ont été publiées. L'accord de financement (SI2.823766 EPPO datasheets / EAB workshop) couvrira au maximum 50% des coûts éligibles de l'OEPP jusqu'à un montant maximum de 250 000 EUR sur la durée du projet qui couvre une période de 54 mois (de mars 2020 à septembre 2024).

Titre et site web	Financeurs	Objectifs	Dates de début et de fin
XF-Actors www.xfactorsproject.eu/	EU	Recherche européenne sur Xylella fastidiosa	2016/11/01 - 2020/10/31
VALITEST https://www.valitest.eu/	EU	Améliorer la fiabilité du diagnostic phytosanitaire	2018/05/01 2021/04/30

10. OBJECTIF STRATEGIQUE 4 – AMELIORER LES PROCESSUS

Les activités liées aux produits phytosanitaires ont été légèrement réorganisées afin d'accroître l'efficacité et de clarifier les décisions et les attributions. Afin de refléter le champ d'action relativement restreint de leurs activités et l'expertise très spécifique nécessaire pour le travail au sein du Panel sur la résistance des produits phytosanitaires (P RESIST) et du Panel sur l'harmonisation des données sur les produits phytosanitaires (P HARM), il a été proposé de requalifier ces deux Panels en groupes d'experts. Suite à cette proposition, le Comité Exécutif a acté que ces deux Panels poursuivraient leurs activités en tant que 'EWG sur l'harmonisation des données sur les produits phytosanitaires' et en tant que 'EWG sur la résistance concernant les produits phytosanitaires'. Ces deux groupes d'experts travailleront sous la direction du Panel sur les normes générales. Le Panel sur les normes générales, le Panel sur les fongicides/insecticides et le Panel sur les herbicides, dont le champ d'action est plus large, poursuivent leurs activités en tant que Panels. Les activités des groupes d'experts ont été spécifiées dans des 'attributions' et les décisions non-techniques (sur la base de données sur la résistance, par exemple) seront préparées par le groupe d'experts, discutées au sein du Panel sur les normes générales, décidées par le Groupe de travail sur les produits phytosanitaires.

L'OEPP a poursuivi son approche évolutive pour améliorer les processus administratifs et techniques en 2020. Les membres du personnel ont été encouragés à suivre les procédures internes et celles-ci ont été révisées afin de parvenir à une application plus harmonisée sans charge administrative inutile. Les procédures d'enregistrement et de comptabilisation du temps et des budgets pour les projets ont été mises en œuvre pour améliorer la chaine des responsabilités et la transparence.

L'amélioration des procédures administratives a été ralentie en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui a obligé le Secrétariat de l'OEPP à développer des procédures de prévention du COVID-19 pour le travail au bureau.

L'expérience acquise ces dernières années avec différentes configurations de prise de décision et de consultation entre les réunions en présentiel a été très utile pour le passage aux visioconférences à 100% à partir du printemps 2020. Les réunions en visioconférence ont montré l'avantage qu'il y a à travailler avec des gens qui se connaissent déjà grâce à des contacts interpersonnels établis lors de réunions en présentiel, et la nécessité d'être ensemble dans la même pièce pour parvenir à un consensus sur des problèmes litigieux ou techniquement complexes. Des réunions en présentiel sont également nécessaires afin d'échanger des informations de manière informelle, de créer des réseaux et de permettre aux nouveaux membres de se familiariser avec les autres membres du Panel et avec le mode de fonctionnement des Panels.

11. OBJECTIF STRATEGIQUE 5 – ASSURER L'AVENIR DE L'OEPP

11.1 Direction et personnel

L'équipe de direction, composée de cinq personnes, s'est réunie à intervalles réguliers tout au long de l'année pour discuter plus en détail des problématiques liées à la COVID-19 en relation avec les activités de l'OEPP, des questions de management, des finances et de la stratégie. Il est possible que quatre membres du personnel fassent valoir leur droit à la retraite ce qui pourrait avoir une incidence sur la continuité des activités de l'OEPP. Un projet de planification de la relève a donc été présenté au Comité exécutif, comportant un budget au sein du compte spécial de projet. Ce budget permettra d'assurer une période commune de formation entre l'arrivée des personnes nouvellement recrutées et les départs. En 2020, des efforts réguliers de la part du personnel ont été entrepris afin de partager au maximum leurs activités et d'assurer un transfert de l'expertise, de sorte que, pour la plupart des activités et des différents domaines d'activité de l'OEPP, plus d'une personne est impliquée et les connaissances et l'expertise sont partagées, ce qui facilite le transfert du travail si un membre du personnel quitte le Secrétariat. De la même façon, le personnel administratif a partagé plus de tâches afin de réduire au maximum la vulnérabilité du Secrétariat en cas de départ d'un membre du personnel administratif.

Les équipes administratives et informatiques ont continué d'apporter un soutien précieux aux adjoints scientifiques, répondant ainsi à la nécessité de disposer de processus efficaces et fiables, tout en permettant au personnel scientifique de consacrer une majeure partie de leur temps aux activités techniques de l'Organisation. Cela a été essentiel afin de permettre aux activités de se poursuivre pendant les confinements en 2020 et pour surmonter les restrictions lors de travail au bureau. Le télétravail a été facilité par des logiciels permettant d'établir de bons contacts internes et externes. Des équipements supplémentaires, notamment des écrans et d'autres matériels informatiques, ont été mis à disposition pour faciliter ce télétravail.

L'OEPP a fait de nouveaux progrès en 2020 dans la mise en œuvre de la réglementation en matière de protection des données (dans le cadre du nouveau règlement général sur la protection des données de l'UE). La mise en œuvre de cette réglementation a été poursuivie, et davantage de processus ont été formalisés.

11.2 Finances

Un résultat financier positif a été enregistré pour 2019, ce qui a permis au Secrétariat de proposer au Conseil un transfert vers le compte spécial de projet, ainsi que la création d'un nouveau projet pour faciliter le transfert des activités car plusieurs membres du personnel ayant de l'expérience vont faire valoir leur droit à la retraite dans les prochaines années. Le niveau de recettes de projets (qui sont des recettes imprévisibles) a contribué au résultat positif en 2019. Lors de l'établissement du budget, seules les recettes garanties issues des projets sont prises en compte.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité une augmentation de 0,5 % des contributions, ce qui porte le total des recettes prévues pour 2021 à 2 164 950 EUR (170 unités de contribution x 12 735 EUR d'unité de contribution en EUR). 70 % des contributions annuelles ont été reçues au 30 juin, contre 80 % en 2019. Trois pays avaient encore d'importantes contributions non acquittées au titre des années précédentes.

Conformément à la stratégie quinquennale de partage des coûts avec les projets, l'OEPP a pu faire davantage pour répondre aux besoins prioritaires de ses membres malgré des augmentations limitées des contributions.

Le Secrétariat a continué de travailler au recouvrement des contributions extrabudgétaires pour le siège de l'OEPP de la part des membres qui n'ont pas encore indiqué quand ils ont l'intention de payer, y compris par le biais de contacts avec les ambassades de ces pays à Paris.

Le prêt pour l'achat du siège a été entièrement remboursé en juin 2020 avec le règlement de la dernière mensualité. Les fonds restants, y compris une contribution considérable faite à partir de la réserve de l'OEPP au moment de l'achat, ont été mis de côté pour l'entretien et la rénovation des locaux qui sont en attente d'une décision et d'une action ultérieure de la copropriété.

11.3 Siège

Le bâtiment s'avère toujours globalement bien adapté et bien situé pour répondre aux besoins de l'Organisation. Cependant, certaines caractéristiques telles que le système de chauffage, de climatisation et les fenêtres à simple vitrage, qui étaient déjà anciennes au moment du déménagement en 2010, continuent de susciter des inquiétudes. Les projets de rénovation se poursuivent, en consultation avec la copropriété, tant sur les améliorations au bâtiment en tant que tel, pour le système de chauffage central et l'isolation, que sur les demandes spécifiques des propriétaires, comme l'OEPP, pour les radiateurs, le simple vitrage et la climatisation. La copropriété a donné son accord fin 2020 pour la mise en œuvre des rénovations structurelles au bâtiment. Toutes les procédures administratives ont commencé mais le début effectif des travaux a été retardé en raison des objections de quelques propriétaires d'appartements dans l'immeuble. Ce problème devrait être résolu au cours du premier semestre 2021, de sorte que les travaux pourront très probablement commencer au cours du second semestre 2021.

12. RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE L'OEPP EN 2020

12.1 Par le Conseil sur recommandation du Groupe de travail sur les produits phytosanitaires

12.1.1 Normes OEPP PP 1 : Évaluation biologique des produits phytosanitaires

Aux Gouvernements Membres, d'utiliser les huit normes OEPP suivantes dans le cadre de l'évaluation biologique des produits phytosanitaires à des fins d'homologation :

Normes spécifiques sur l'évaluation biologique des produits phytosanitaires (série PP 1) :

Nouvelles normes:

PP 1/320 (1) *Trioza erytreae* sur agrumes (nouvelle)

PP 1/321 (1) Nématodes à galles (*Meloidogyne* sp.) sur cultures de plein champ (nouvelle)

PP 1/322 (1) Nématodes à galles (*Meloidogyne* sp.) sur légumes-fruits en culture protégée (nouvelle)

PP 1/323 (1) Évaluation des techniques de confusion sexuelle en conditions seminaturelles contre les lépidoptères nuisibles de la vigne, des fruits à pépins et à noyau (nouvelle)

Normes révisées:

PP 1/259 (2) *Delia radicum* sur colza (révision mineure)

PP 1/073 (4) Psylliodes chrysocephala sur colza

PP 1/218 (2) Phyllotreta spp. sur colza

PP 1/002 (5) Phytophthora infestans sur pomme de terre

PP 1/019 (5) Maladies des céréales transmises par les semences

PP 1/184 (3) Régulation de la croissance des agrumes

PP 1/050 (4) Désherbage du maïs (révision mineure)

PP 1/052 (4) Désherbage de la betterave sucrière et de la betterave fourragère (révision mineure)

PP 1/076 (4) Désherbage des légumineuses fourragères (révision mineure)

PP 1/091 (4) Désherbage de Phaseolus et de Pisum (révision mineure)

PP 1/255 (2) Régulation de la croissance des arbres fruitiers à pépins : traitements après récolte ou en cours de stockage (révision mineure)

Normes générales sur l'évaluation biologique des produits phytosanitaires :

Nouvelles normes:

PP 1/319 (1) Principes généraux pour l'évaluation biologique des produits phytosanitaires agissant en tant que stimulateur de défense des plantes' (nouvelle)

Normes révisées:

PP 1/239 (3) Expression de la dose pour les produits phytosanitaires

PP 1/307 (2) Considérations liées à l'efficacité et à la production de données lorsque des modifications sont apportées à la composition chimique ou au type de formulation d'un produit phytosanitaire

Ces normes seront publiées dans le *Bulletin OEPP* **51** (1) et sont disponibles pour les abonnés dans la base de données en ligne http://ppl.eppo.int/

12.2 Par le Conseil sur recommandation du Groupe de travail sur les mesures phytosanitaires

12.2.1 Normes OEPP PM 1 : Mesures phytosanitaires générales

Aux Gouvernements Membres, de prendre en compte dans leurs réglementations phytosanitaires nationales :

Listes OEPP A1/A2 des organismes nuisibles recommandés pour réglementation en tant qu'organismes de quarantaine : Révision de l'annexe de la norme PM 1/2 :

- ajout des organismes nuisibles suivants à la Liste des d'organismes nuisibles recommandés pour réglementation :
- Organismes nuisibles absent de la région OEPP (A1) : Gymnandrosoma aurantianum, Naupactus xanthographus, Stagonosporopsis andigena¹ et Stagonosporopsis crystalliniformis¹
- Organismes nuisibles présents dans la région OEPP (A2): Amaranthus palmeri, Amaranthus tuberculatus, Clavibacter sepedonicus¹ Euwallacea fornicatus sensu lato¹, virus du fruit rugueux brun de la tomate, Trirachys sartus¹
- Retrait de la Liste des d'organismes nuisibles recommandés pour la réglementation :
- Organismes nuisibles absent de la région OEPP (A1): Phoma andigena¹
- Organismes nuisibles présents dans la région OEPP (A2) : Aeolesthes sarta¹, Clavibacter michiganensis subsp. sepedonicus¹, Euwallacea fornicatus¹

La norme OEPP PM 1/2 (29) Listes A1 et A2 des organismes nuisibles recommandés pour réglementation en tant qu'organismes de quarantaine (version 2020) est publiée sur le site de l'OEPP (http://www.eppo.int). L'introduction et l'annexe ont été révisées.

12.2.2 Normes OEPP PM 3 : Procédures phytosanitaires

Aux Gouvernements Membres de prendre en compte, dans leurs réglementations phytosanitaires nationales, les nouvelles normes OEPP suivantes :

Nouvelles normes:

PM 3/88 (1) Tests de variétés de pommes de terre pour évaluer leur résistance à *Synchytrium endobioticum* (nouvelle)

PM 3/89 (1) Contrôle des repousses de pommes de terre (nouvelle)

PM 3/90 (1) Inspection des envois de fruits d'agrumes (nouvelle)

PM 3/91 (1) Plantes ligneuses sentinelles: concepts et application (nouvelle)

Normes révisées:

PM 3/81 (2) Procédures phytosanitaires : Inspection des envois pour *Xylella fastidiosa* PM 3/82 (2) Procédures phytosanitaires : Inspection des lieux de production pour *Xylella fastidiosa*

Ces normes ont été publiées dans le Bulletin OEPP 50 (3).

¹ suite à des changements taxonomiques

12.2.3 Normes OEPP PM 5 - Directives pour l'analyse du risque phytosanitaire

Aux Gouvernements Membres de prendre en compte les lignes directrices supplémentaires sur le Schéma d'aide à la décision pour une Analyse du risque phytosanitaire express (corrigendum pour PM 5/5 avec des liens vers des lignes directrices supplémentaires)
https://www.eppo.int/media/uploaded_images/RESOURCES/eppo_standards/pm5/guidance_pm5-05.pdf)

12.2.4 Normes OEPP PM 7 - Protocoles de diagnostic pour les organismes règlementés

Aux Gouvernements Membres de prendre en compte, dans leurs réglementations phytosanitaires nationales, les nouveaux protocoles de diagnostic OEPP suivants :

Nouvelles normes (adoptées en 2020 selon la procédure accélérée) :

PM 7/138 (1) Pospiviroids (Genre Pospiviroid)

PM 7/139 (1) Tospoviruses (Genre Orthotospovirus)

PM 7/144 (1) Lycorma delicatula

PM 7/145 (1) Longidorus diadecturus

PM 7/146 (1) Tomato brown rugose fruit virus

Normes révisées (adoptées en 2020 selon la procédure accélérée) :

PM 7/27 (2) Puccinia horiana

PM 7/78 (2) Verticillium nonalfalfae & dahliae

PM 7/017 (3) Phyllosticta citricarpa (précédemment Guignardia citricarpa)

PM 7/129 (2) Code-barres ADN comme outil d'identification pour un ensemble d'organismes réglementés

Ces normes ont été publiées dans le Bulletin OEPP 50 (2) et (3) et 51 (1).

12.2.5 Normes OEPP PM 9 : Systèmes de lutte nationaux réglementaires

Aux Gouvernements Membres d'utiliser, lors de la mise en œuvre des procédures officielles pour la lutte officielle contre des organismes nuisibles recommandés pour réglementation concernés, la nouvelle norme OEPP suivante :

Nouvelle norme:

PM 9/30 (1) Ambrosia confertiflora

Normes révisées:

PM 9/25 (2) Système de lutte nationale réglementaire contre *Bactericera cockerelli* et '*Candidatus* Liberibacter solanacearum' (révision de PM 9/25)

PM 9/9 (2) Heracleum mantegazzianum, H. sosnowskyi et H. persicum

Ces normes ont été publiées dans le Bulletin OEPP 50 (3).

Retrait de la norme OEPP suivante :

PM 3/054 (1) Maintien de plantes dans un milieu de culture avant exportation (en conséquence de l'adoption de la NIMP 40)

ANNEXES AU RAPPORT ANNUEL DE L'OEPP

Annexe 1 - Calendrier de l'OEPP pour 2020

I Executive Committee / Comité Exécutif

1.	Executive Committee / Comité Exécutif	05-26/27	Video-
			conference
2.	Executive Committee / Comité Exécutif	07-03	Video- conference
3.	Executive Committee / Comité Exécutif	09-28	Video- conference

II Council/ Conseil

,			
1	70th Council / 70òma Concoil	100 20/20	
	70th Council / 70ème Conseil	09-29/30	

III Workshops and Conferences / Ateliers et Conférences

1.	Workshop on the implementation of the ISO Standard 17025	12-10/15	Webinars
	(2017) for accreditation of plant pest diagnostic laboratories		
2.	IYPH Conference POSTPONED		
3.	Workshop on Adoption of Digital Technology for Data Generation		
	for the Efficacy Evaluation of PPP POSTPONED		
4.	Workshop for Phytosanitary Inspectors / Atelier pour inspecteurs		
	phytosanitaires		
	POSTPONED		

IV Working Parties/ Groupes de travail

1.	Plant Protection Products / Produits phytosanitaires	06-15/17	Video-
			conference
2.	Phytosanitary Regulations / Réglementation phytosanitaire	06-16/19	Video-
			conference

V Panels and Expert Working Groups / Panels et groupes d'experts

	one of the period of the perio		
1.	Global Phytosanitary Affairs / Panel sur les affaires phytosanitaires	01-27/30	Paris (FR)
	mondiales		
2.	1 1	02-04/05	The Hague
	protection des plantes		(NL)
3.	Phytosanitary measures for potato / Mesures phytosanitaires pour la	02-11/13	Canary
	pomme de terre		Islands (ES)
4.	Diagnostics and Quality Assurance / Diagnostics et assurance	02-18/20	Ljubljana
	qualité		(SI)
5.	Quarantine Pests for Forestry / Organismes de quarantaine	03-23/24	Video-
	forestiers		conference
6.	Harmonization of data on plant protection products (EPPO Codes) /	03-03/04	Brussels
	Harmonisation des données sur les produits phytosanitaires (Codes		(BE)
	OEPP)		
7.	Diagnostics in Entomology / Diagnostic en entomologie	03-03/05	Paris (FR)
8.	General Standards / Normes générales pour l'évaluation biologique	03-12/13	Paris (FR)
9.	Herbicides-PGRs / Herbicides-Régulateurs de croissance	03-18/19	Video-
			conference
10.	Phytosanitary measures / Mesures phytosanitaires	04-24/26	Video-
			conference

11.	Global Phytosanitary Affairs / Panel sur les affaires phytosanitaires	04-01/08	Video-
	mondiales	16/22	conference
12.	Panel on Diagnostics in Mycology / Panel OEPP sur le Diagnostic	04-22/24	Video-
	en Mycologie		conference
13.	Diagnostics in Bacteriology / Diagnostic en bactériologie	05-12/15	Video-
			conference
14.	Panel on Invasive Alien Plants / Panel sur les plantes exotiques	06-10/12	Video-
	envahissantes		conference
15.	Global Phytosanitary Affairs / Panel sur les affaires phytosanitaires	09-03/04	Video-
	mondiales		conference
16.	Resistance to PPPs / Resistance concernant les produits	09-16/17	Video-
	phytosanitaires		conference
17.	Biological control agents (EPPO/OIBC) / Agents de lutte	10-13/15	Video-
	biologique (OEPP/OILB)		conference
18.	Phytosanitary measures / Mesures phytosanitaires	11-03/06	Video-
			conference
19.	Fungicides-Insecticides / Fongicides Insecticides	11-26/28	Video-
			conference
20.	Diagnostics in virology and phytoplasmology / Diagnostic en	11-24/26	Video-
	virologie et phytoplasmologie		conference
21.	Phytosanitary Inspections / Inspections phytosanitaires	12-08/09	Video-
			conference

ANNEXE 2 – AUTRES REUNIONS AUXQUELLES LE SECRETARIAT A PARTICIPE EN 2020

[Pour la liste de ces réunions, voir l'annexe 2 du rapport annuel en version anglaise] https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/epp.12808